

FINANCEMENT

Le coût de la formation est pris en charge dans le cadre du contrat de professionnalisation.
Sous d'autres dispositifs, se renseigner au CFPPA.

LE PARTENARIAT AVEC LES CERFRANCE

Ce partenariat a pour objectif d'associer des compétences complémentaires entre un centre de formation et un centre de gestion.

Le CER France Terre d'Allier intervient dans la majorité du parcours, sur les temps de formation et participe activement à l'évaluation.
Ainsi, l'enseignement est très en phase avec la pratique professionnelle.

Les entreprises d'accueil sont majoritairement des CERFRANCE des régions Auvergne, Limousin, Centre, Bourgogne et Rhône-Alpes.

LES « PLUS » PROPOSÉS PAR LE CFPPA

- Un espace numérique de travail et des outils informatiques (salle de cours équipée de postes informatiques avec logiciels)
- Un appui à la recherche d'entreprise de stage
- Un service de restauration et d'hébergement
- Un suivi et un accompagnement individuel en centre et en entreprise par un formateur référent

Pour tout renseignement
Contactez-nous



CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE
PROMOTION AGRICOLE DE L'ALLIER

Château de Neuville – 03000 NEUVY
T. 04 70 46 43 67 – F. 04 70 46 90 60
cfpaa_moulins-neuville@educagri.fr

www.agriallier.fr



CERTIFICAT DE SPECIALISATION « Technicien Conseil en Comptabilité et Gestion Agricole » (niveau III)



CFPPA



CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'un **BTSA ACSE**, d'un **BTS section comptabilité**.
- Conclure un **contrat de professionnalisation** ou un **contrat d'apprentissage** avec une structure en comptabilité (centre de gestion par exemple) / ou sous statut de stagiaire

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est de **préparer les élèves au métier de comptable agricole**. Après une année de formation alternant période en entreprise et cours en salle, les stagiaires devront acquérir suffisamment d'autonomie pour pouvoir prendre en charge un portefeuille client et accomplir toutes les tâches d'évolues à l'activité du comptable. La formation est un « tremplin » facilitant l'accès vers le monde du travail. L'année de formation étant l'occasion pour l'apprenant d'être immergé dans le monde de l'entreprise.

ORGANISATION DE LA FORMATION

15 semaines au CFPPA (560 h)
32 semaines en entreprise avec accompagnement par un tuteur

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

2 SEMAINES D'INTEGRATION REPRENANT

Les fondamentaux des grandes productions agricoles avec visite d'exploitation .
L'approche globale de l'exploitation mettant en avant les enjeux comptables, fiscaux, sociaux et juridiques .
Les fondamentaux du métier de comptable, son rôle et ses responsabilités.

Module 1 : LES BASES DU METIER DE COMPTABLE

- **Maîtriser les enregistrements comptables**
- **Clôturer les comptes et élaborer les documents de synthèse**
- **Vérifier la cohérence des documents réalisés**

Module 2 : RAISONNER LES DÉCISIONS COMPTABLES AVEC LEURS IMPLICATIONS FISCALES ET SOCIALES

- **Assurer le suivi fiscal du dossier**
- **Connaitre les différents statuts juridiques des entreprises agricoles**
- **Optimiser les choix fiscaux de l'exploitation**
- **Elaborer la liasse fiscale** en conformité avec la législation et le régime fiscal choisi
- **Produire l'ensemble des déclarations administratives** relatives aux lois comptables fiscales et sociales

Module 3 : INTERPRETER LES DOCUMENTS COMPTABLES ET ORIENTER LES CHOIX STRATEGIQUES DE L'EXPLOITANT

- **Recueillir et synthétiser l'ensemble des informations** comptables juridiques et fiscale d'une exploitation
- **Analyser l'ensemble des documents comptables**
- **Elaborer des solutions concrètes pour améliorer la rentabilité ou les performances de l'entreprise**

Module 4 : ACQUERIR DES SAVOIR ÊTRE

- **Savoir transmettre** de façon simple les informations mises en avant lors de l'étude du dossier.
- **Accompagner le client** tout au long du processus projet : de la formulation d'un besoin à la concrétisation du projet.
- **Apprendre à intervenir en public** via l'apprentissage de techniques de communication et à organiser son activité.

ETUDES de CAS

Le cycle de formation s'achève avec la réalisation d'une étude de cas choisie en entreprise avec le tuteur.

C'est une situation d'analyse qui permet:

- **De mobiliser les connaissances acquises** dans chaque unité de formation,
- **De les mettre en pratique** de manière transversale pour aboutir à un conseil opérationnel (mise en garde, scénarios, renvoi vers le spécialiste);
- **D'entraîner à la formulation écrite** et à la **restitution orale**.

Elle est élaborée avec l'appui du comptable conseil tuteur qui intervient pour évaluer la pertinence des propositions, en compléter leurs arguments et en corriger leur forme.

L'ÉVALUATION du CERTIFICAT : 4 EPREUVES

UNE EPREUVE PROFESSIONNELLE ORALE

Soutenance d'un dossier préalablement préparé afin d'évaluer la capacité à communiquer les résultats, diagnostics et propositions .

TROIS EPREUVES DE SYNTHESE ECRITE

Afin d'évaluer la capacité à mobiliser ses connaissances et méthodes pour formuler les diagnostics nécessaires et les conseils